

PV de l'Assemblée générale de Médor 2020

Au vu des circonstances exceptionnelles, liées aux mesures sanitaires COVID 19, L'assemblée générale s'est passée en deux temps

- une présentation des documents et un débat par vidéo conférence le 13 juin avec vote en ligne
 - l'AG proprement dite et le dépouillement des votes le 19 juin au bureau de Médor en présence de Carole Brezillon et Colin Delfosse, administrateurs et des deux scrutateurs.
- Le dépouillement a été effectué par Esteban Debrulle et Laurence Jenard, membre de l'équipe.

Constitution de l'Assemblée Générale, nomination des scrutateurs.

127 coopérateurs ont votés en leur noms propres et deux ont été représentés.

Deux scrutateur·trice·s ont été élus. Il et elle étaient présents (en visio conférence et en présentielle) lors du dépouillement des votes.

Approbation du PV de l'AG 2019

Le PV a été approuvé à la majorité des deux chambres

Présentation et Approbation du rapport d'activité, du compte-rendu de gestion et du rapport spécial

Outre la sortie des quatre numéros papier, les faits (très) marquants de 2019 sont le lancement du site web www.medor.coop et de l'initiative « Médor Tour ».

Le site a été imaginé à partir de janvier 2019, notamment via la bourse EJC (European Journalism Center). Il a été pensé et créé de février à août et est sorti dans les temps en septembre. Il relaie toutes les archives de Médor, assure aux membres un accès au dernier numéro dès sa sortie librairie (tous les articles sont mis en ligne en même temps), propose des articles exclusifs soit autour d'une thématique de l'année (douleur, travail, école, hôpital, ou diversité), soit autour d'articles exclusifs.

Les Médor Tours ont été une immersion passionnante dans 4 communes (La Louvière, Lasne, Huy et Arlon) et ce pendant dix jours, selon une méthodologie précise. Si l'initiative est une réussite éditoriale et humaine, elle n'est pas prévue en 2020 pour une question de coût (qui était couvert en 2019 par l'EJC en partie).

Le Rapport d'activité, le compte-rendu de gestion et le rapport spécial sont approuvés à la majorité des deux chambres

Présentation et Approbation du bilan et des comptes de résultats 2019

Pour le bilan (la richesse de l'entreprise au 31 décembre 2019), côté actif, la grosse augmentation au niveau des immobilisations incorporelles s'explique

par les développements de la mise en place du site web ainsi que l'adaptation de Odoo notre CRM

Les créances ne reflètent pas la réalité, dans la mesure où elles prennent en compte notamment toutes les demandes d'abonnement, même celles qui n'aboutissent pas. Les valeurs disponibles diminuent.

Côté passif, l'augmentation du capital reflète la levée de fond en cours.

Les comptes de régularisation reflètent les abonnements qui ont lieu en partie sur 2020 (et ces parties doivent être reportées sur l'année 2020).

L'augmentation s'explique notamment par le fait que il y a eu une révision des tarifs avec le passage au web. Et par le fait qu'il y a une belle augmentation des abos !

Les comptes de résultats (recettes et dépenses de l'année), sont présentés en regard du budget 2019 prévisionnel. Pour les recettes, les abonnements sont un peu inférieurs à la prévision, les ventes à l'unité sont bien estimées.

Côté des coûts, on passe de 313000 à 275000 euros. C'est du au fait que le timing de la bourse a mobilisé la rédaction autour du site et des Médor Tours, reportant le lancement de thématiques (et donc des dépenses rédactionnelles) en 2020.

Du côté marketing, la dépense est aussi moins importante et s'explique par une mise au point de la ligne de comm qui a pris plus de temps que prévu

Pour les amortissements, on est dans la lignée.

On avait estimé des pertes de 144.000 euros et nous perdons au final 109.000.

L'avis du vérificateur aux comptes (Edgar Szoc)

« Au vu des circonstances, l'exercice de vérification a été assez sommaire, notamment parce qu'il n'a pas pu être réalisé avec un examen des pièces comptables. Ceci étant dit, j'ai obtenu toutes les réponses satisfaisantes de la part de Laurence, ceci dans le cadre d'une transparence complète. L'AG bénéficie de toutes les informations nécessaires constituées de manière rigoureuse et transparentes pour approuver les comptes.

Pour l'avenir, j'appuie les démarches déjà entamées du CA pour rendre le bilan et les comptes encore plus conforme au développement de l'entreprise. Approbation sans réserve.»

Le bilan et les comptes des résultats 2019 sont approuvés à la majorité dans les deux chambres

La décharge est octroyée aux administrateurs à la majorité dans les deux chambres

L'année 2020 - retour vers le futur

Le plan financier 2020-2022 et le budget 2020 est présentés.

Il se base sur une augmentation des recettes mais plus raisonnables que les hypothèses de l'AG 2019. Elles sont aussi plus diversifiées et tiennent compte de la possibilité de postuler à des bourses ou des subsides aux critères clairs et qui n'influencent pas le contenu.

Les objectifs des abonnements ont été fixés sur base de deux critères : des exemples semblables à l'étranger et le comportement actuel de nos lecteurs depuis le web. Pour l'instant ces derniers ont l'air « tenables ». Un travail de marketing intelligent, qui correspond à nos valeurs et qui n'influence pas le contenu est en train d'être mis en place. Ce CA demande au Ca prochain de suivre cela de près.

Ce plan financier « tient » surtout grâce à une levée de fond efficace et à l'aide de la sowecsom.

Le budget 2020 est approuvé à la majorité dans les deux chambres

Nouvelle composition du Conseil d'administration

Pour rappel, du côté des F, Céline Gautier et Alexandre Leray avaient démissionné (fin de mandat) à l'AG 2018 cédant la place à Colin Delfosse et Jean-Pierre Borloo. Du côté des C, Hélène Spitaels avait terminé son mandat à l'AG 2019 et avait été remplacée par Carole Brezillion

Cette année, Olivier Bailly, Jean-Pierre Borloo et Geo Gits terminent leur mandat côté F et Jérôme Herman termine son mandat côté C.

Ludivine Loiseau, Sarah Magna et Quentin Noirfalisse sont élus pour un mandat de deux ans côté F.

Jean-françois Herz est élu pour un mandat de deux ans côté C

Le conseil d'administration se compose donc comme suit

Parts F :

Colin Delfosse
Ludivine Loiseau
Sarah Magnan
Colin Delfosse

Parts C :

Carole Brezillion
Aude Garely
Jean-François Herz

Vérificateur aux comptes

Edgar Szoc est rélu pour l'année 2020 comme vérificateur aux comptes

Fin des festivités

Sarah Magnan

[Signature]